Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260511-2026_043-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 21 avril 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
SUBVENTION ASSP - St-Pôtan

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BERTHELOT Christian, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme

Secrétaire de séance :

Mme BEREZAY Florence

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions avaient été votées par délibération du 10 mars 2026. Seule la subvention de l'ASSP n'avait pas été votée pour absence de documents fournis.

Les documents étant parvenus en mairie, Monsieur le Maire laisse la parole à Emmanuelle BOURDAIS pour présenter l'association et ses projets.

Après délibération, le Conseil municipal octroie à l'ASSP de St-Pôtan une subvention annuelle de 2 000 € identique à l'an passé.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

la secrétaire de séance
Florence BEREZAY

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260511-2026_043-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 05 mai 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 05 mai 2026

Le Maire

MAIRIE de SAINT-POTAN (Côtes-d'Armor)